



Ouagadougou, le 31 JAN 2025

## COMMUNIQUE

Le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme porte à la connaissance des acteurs et professionnels des arts dramatiques des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) de l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> édition de la « Nuit des LOMPOLO », cérémonie de récompense des meilleurs acteurs et professionnels des arts dramatiques (Théâtre, conte, humour, marionnettes et cirque).

Cette édition se tiendra le **24 octobre 2025**, à Ouagadougou, au Centre National des Arts du Spectacle et de l'Audiovisuel (CENASA) et se déroulera en trois (03) phases : la phase de présélection des nominés, la phase de sélection et celle des récompenses des lauréats.

La 5<sup>ème</sup> édition de la « Nuit des LOMPOLO » reçoit en compétition les œuvres produites entre le **1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 mai 2025**.

Pour cette édition, en plus des prix officiels, il est institué des prix « Alliance Etats du Sahel ». Les acteurs et structures des arts dramatiques des pays membre de l'AES sont invités à concourir dans ces prix suivants :

- prix AES du meilleur spectacle de sensibilisation ;
- prix AES du meilleur spectacle d'intégration ;
- prix AES du meilleur auteur des arts dramatiques.

### I- conditions de participation

Peut prendre part à la « Nuit des LOMPOLO », tout acteur ou professionnel des arts dramatiques de l'espace AES sans distinction de sexe et d'âge ainsi que toute structure exerçant dans le domaine des arts dramatiques (théâtre, humour, conte, marionnettes et cirque).

Les acteurs, professionnels et structures participant à la « Nuit des LOMPOLO » doivent remplir les conditions suivantes :

- être en règle vis-à-vis des réglementations nationales ;
- respecter les principes du droit d'auteur ;

- être de nationalité d'un pays membre de l'AES ;
- produire ou co-produire et/ou créer un spectacle dont la majorité de l'équipe artistique est ressortissante de l'AES et dont la pièce a été représentée dans l'espace AES.

## **II- Composition et lieu de dépôt des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature comprend :

- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du premier responsable de la structure de l'acteur ou du professionnel ;
- une photocopie de la carte de membre du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) pour les acteurs burkinabè ;
- un Curriculum Vitae du premier responsable de la structure, de l'acteur ou du professionnel ;
- un titre d'autorisation délivré par le département en charge de la culture (licence d'entrepreneur de spectacle ) pour les entreprises culturelles ou tout autre document équivalent ;
- un récépissé de reconnaissance ainsi que les statuts et règlements intérieurs pour les associations ;
- une quittance de paiement de cinq mille (5000) Francs CFA non remboursable représentant les frais de dossier ;
- une fiche d'inscription dûment remplie ;
- un enregistrement vidéo et audio des œuvres en support clé USB ;
- un croquis scénographique, une note d'intention de mise en scène et des fiches techniques ;
- des documents photographiques.

Les fiches d'inscription et le règlement intérieur peuvent être retirés à la Direction Générale de la Culture et des Arts, aux Directions Régionales de la Communication de la Culture, des Arts et du Tourisme et auprès des ministères en charge de la culture des autres pays membre de l'AES.

Les dossiers de candidatures sont reçus du **02 juin au 31 juillet 2025** à la Direction Générale de la Culture et des Arts et aux Directions Régionales de la Communication de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Les dossiers de candidatures des participants aux prix AES sont reçus du **02 juin au 31 juillet 2025** dans les ministères en charge de la culture des pays concernés et en ligne à l'adresse suivante : [dgca@communication-culture.gov.bf](mailto:dgca@communication-culture.gov.bf).

Le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme prendra en charge les frais de restauration, d'hébergement et de transport interne des nominés ou lauréats des autres pays membres de l'AES à la « cérémonie de la Nuit des LOMPOLO ».

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre attache avec la **Direction Générale de la Culture et des Arts aux contacts suivants : (00226) 76 70 46 48/70 76 79 80** ou à l'adresse email : [dgca@communication-culture.gov.bf](mailto:dgca@communication-culture.gov.bf).

Pour le Ministre et par Délégation,  
le Secrétaire Général



**Bètamou Fidèle Aymar TAMINI**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon*